



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LOZÈRE

## MAIRIE DE SAINT-BAUZILE

### COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 JANVIER 2017

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 15

**Présents :** 11

**Votants:** 12

**Séance du 26 janvier 2017**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de M. COUDERC

**Sont présents:** Didier COUDERC, Georges GAUCH, Raymond CHAPTAL, Alain SOBLECHERO, Jean-Christophe DEPOISIER, Sabine GINGEMBRE, Désiré ROPERS, Samuel CALDIER, Geneviève TUFFERY, Danièle GALLIERE, Valérie VAN OORTEGEM

**Représentés:** Natacha GROSSO par Didier COUDERC

**Excuses:** Valérie PRADEILLES, Franck FONADE, Patrice DURAND

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Georges GAUCH

---

#### **1/ Plan départemental très haut débit :**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Madame la Présidente du Conseil Départemental qui indique que notre commune est inscrite au plan départemental très haut débit. Le montant prévisionnel de la couverture de notre commune est estimé à 506 041€ pour le raccordement de 321 prises. La participation qui est demandée à la commune s'élève à 48 150€.

Cette opération d'envergure sur le département nécessite la création d'un syndicat mixte numérique qui permettra aux élus départementaux de négocier les tarifs les plus avantageux possible.

Une délibération est prise afin d'adhérer à ce syndicat et également d'inscrire au budget 2017 la participation financière demandée.

#### **2/ Biens de section – Section du Falisson :**

Le Maire fait savoir que la location des biens sectionaux est arrivée à expiration le 1<sup>er</sup> janvier 2017, et a été automatiquement renouvelée.

Cependant, pour la section du Falisson, nous notons l'arrêt d'exploitation de Monsieur Gilbert CAUSSE et l'implantation d'un nouvel agriculteur, à savoir Monsieur Adrien SAVAJOL. Les terrains de Monsieur Gilbert CAUSSE ont été répartis d'un commun accord entre messieurs David BOULET, Yves SAVAJOL et Adrien SAVAJOL.

De plus, Monsieur RUNEL cède également les terrains qui lui avaient été alloués. Ils ont fait également l'objet d'une répartition entre les agriculteurs de la section, et ce également d'un commun accord entre les différents acteurs concernés.

En outre, lors d'un précédent conseil, il avait été acté la vente à Monsieur GERBAL et Madame SEVENE de la parcelle AE137 faisant partie de la section de MONTIALOUX, et allouée à Monsieur Loïc RABIER. Il est donc nécessaire de réajuster la participation financière de Monsieur Loïc RABIER pour la location de ses sections.

Des délibérations sont prises à l'unanimité pour acter ces changements.

### **3/ Logement :**

Le logement de l'ancienne école de Rouffiac sera libéré fin février 2017. Il est demandé l'aval du conseil afin de pouvoir louer cet appartement à Monsieur ROQUE et Madame BASSET à compter du premier avril pour un loyer mensuel de 525,08€.

Une délibération est prise en ce sens à l'unanimité.

### **4/ Convention SDEE (groupement de commandes) :**

Le Maire porte à la connaissance du conseil une proposition du SDEE de mutualiser les commandes de voirie et génie civil, et ce, afin de pouvoir négocier les tarifs aux conditions les plus favorables.

Une délibération est prise à l'unanimité afin d'autoriser le SDEE à coordonner ces éventuelles commandes.

## **5/ Financement aménagement du cimetière :**

Lors d'un précédent conseil il avait été décidé la création d'un columbarium au cimetière de Saint Bazile ainsi que la réfection des allées. Le montant de ces travaux s'élève à 26 000€ HT.

Par délibération unanime, il est décidé de demander une participation dans le cadre de la DETR (dotation d'état pour les territoires ruraux) à hauteur de 60%.

## **6/ Location atelier communal :**

Suite à la dissolution de la communauté des communes du Valdonnez, les ateliers communaux s'installent dans le bâtiment intercommunal de la zone artisanale. De ce fait, l'ancien atelier est maintenant libre. Le Maire fait savoir que Monsieur CARLIER DOULS Idris est intéressé par ces locaux afin d'y implanter son atelier de fabrication de planches à roulette vendues sur internet. Le Maire propose un loyer mensuel de 150.00€ HT à compter du premier février.

Une délibération est prise à l'unanimité pour cette location.

## **7/ Point sur les travaux :**

Raymond CHAPTAL fait le point sur les travaux. Il fait savoir que les employés communaux sont principalement occupés au déménagement de l'atelier et divers entretiens de voirie.

## **8/ Questions diverses :**

Le Maire fait un compte rendu du premier conseil intercommunal de Cœur Lozère en date du 20 janvier, principalement consacré à la nomination de son président et des cinq premiers vice-présidents, la prochaine réunion étant prévue le 03 février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.